

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LOMAGNE



# COMITE SYNDICAL DU 2 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juillet à 18H00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués par le Président le 26 juin 2025, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Patrice SUAREZ, Président du Syndicat Intercommunal de Lomagne.

Nombre de membres en exercice : 60

Présents : 37

Votants : 41

**Etaient présents :**

Patrice SUAREZ, Catherine COURNOT, Nadine LABORIE, Sébastien LANNES, Guillaume POLO, Alain MAGNAUT, Philippe STARCK, Denise GOULARD, Geneviève ROYER, Benjamin VERGNES, Florence CHEBASSIER, Éric LABORDE, Christian MANABERA, Pierre SCUDELLARO, René CARPENTIER, Jean-Yves DELACOSTE, Corinne QUEVILLY, Maryse GOURGUES, Karine MONGE, Jean-Pierre LABADIE, Jérémy LAGARDE, Jessica DARROUX, Jean-Claude MARTINELLI, Christian MAUROY, Romuald PORCHERON, Pierre PELLEFIGUE, Danièle GUILBERT, Ghislaine COUDERC, Christian CABALLE, Jean-Luc GAURAN, Murielle FAURE, Philippe BATTISTON, Vincent ZAMBONINI, Yannick DELEMASURE, Michel L'HER, Martine MAIRAL, Roland MARAGNON.

**Etaient absents ou excusés :**

Sébastien BIASOLO, Jean-Jacques SANGALLI, Odile BORDES, Alain FREZOULS, Elodie GIORDANO, Véronique DE STEFANI, Sarah MERZAK, Brigitte LAURENTIE-ROUX, Sandrine CORAS, Jean-Charles GUIRAUT, Cornelis MIJNSBERGEN, Alain VIDAL-GUILLAMOT, François-Xavier ROUX, Max ROUMAT, Christophe TERNIER, Sandra DEZZI, Carole BELLIER, Pétra FORZY, Dominique DELBARRE, Francis BARELLA, Marie-Laure PEYRABELLE, Alexandre RINSANT, Philippe BLANCQUART.

**A donné procuration :**

Véronique DE STEFANI à Jean-Yves DELACOSTE  
Sandrine CORAS à Jessica DARROUX  
Alain VIDAL-GUILLAMOT à Jérémy LAGARDE  
Dominique DELBARRE à René CARPENTIER

**Secrétaire de séance :**

Éric LABORDE

**Objet : Avis sur le projet du nouvel arrêté valant règlement de collecte**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article R2224-26 ;

VU l'arrêté n° 2025\_25\_09\_01 valant règlement de collecte datant du 09 mai 2025 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de mettre à jour le règlement de collecte en intégrant l'abandon progressif du porte à porte, pour permettre la mise en service partielle de certains points de TRI de manière anticipée par rapport au reste du territoire communal, pour simplifier certaines rédactions et pour limiter les besoins futurs de mise à jour,

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de donner leur avis sur ce projet d'arrêté valant règlement de collecte.

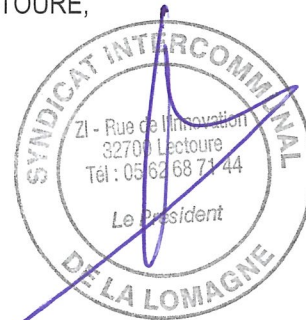


Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable au projet d'arrêté valant règlement de collecte, joint en annexe, qui sera applicable à compter du 7 juillet 2025.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à LECTOURE,



Patrice SUAREZ

